



Bulletin Officiel

N° 4575 Jeudi 03 Avril 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES 2-3

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV – AGO - 4

COMMUNIQUE DE PRESSE

EURO-CYCLES 5

EURO-CYCLES :
APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES 6-7

AUGMENTATION DE CAPITAL

SERVICOM 8-11

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 » 12-17

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2014-1 » 18-21

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014 -1 » 22-25

COURBE DES TAUX

26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

27-28

ANNEXE I

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31/12/2013

- FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES
- FCP SERENA VALEURS FINANCIERS

ANNEXE II

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31/12/2013

- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT

ANNEXE III

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013

- SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. - SICAF »

COMMUNIQUE DU CMF

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion
des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : Green Center Bloc « C »2 ème étage

Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac 1053 Tunis

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le Jeudi 17 avril 2014 à 15 heures** au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2013;
- 2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013;
- 3- Approbation de ces rapports, du bilan et des comptes annexes de l'exercice 2013;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Renouvellement du mandat des administrateurs;
- 6- Nomination du commissaire aux comptes;
- 7- Affectation des résultats;
- 8- Fixation des jetons de présence

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

EURO-CYCLES

Siège Social : Zone Industrielle Kalaa Kébira 4060 Sousse.

*La Société **EURO-CYCLES** informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni en date du Mercredi 26 Mars 2014, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2013 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2013.*

Les états financiers de la société ont fait ressortir un résultat net de 6.737.456 DT alors que le résultat net consolidé est de 7.137.510 DT.

Le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 0,750 dinars par action, soit en augmentation de 54% par rapport au dividende prévu au niveau du prospectus d'introduction en bourse, et de convoquer les actionnaires de la Société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du jeudi 15 Mai 2014 à 15 heures et 17 heures, le lieu de cette réunion sera indiqué ultérieurement au niveau de la convocation qui sera publiée au JORT et sur les sites du CMF et de la BVMT.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

EURO-CYCLES

Siège Social : Zone Industrielle Kalaa Kébira 4060 Sousse.

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES
ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

1- Objet :

La Société **EURO-CYCLES** s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions en bourse de Tunis, à réserver un siège au sein de son conseil d'administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires. De ce fait, la Société **EURO-CYCLES** informe ces actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine AGO en date du 15 Mai 2014 à 15 heures.

2- Conditions de Participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être déjà représenté au sein du Conseil d'Administration d'**EURO-CYCLES** avant l'introduction au marché financier et ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction en bourse.
- Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la Société **EURO-CYCLES** pour les personnes physiques et morales et ne dépassant pas 5% pour les actionnaires institutionnels.
- Ne pas être (PDG, DGA, Administrateur, Gérant.....) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à une des filiales du groupe **EURO-CYCLES**.
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.

3- Dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit se présenter comme suit :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société **EURO-CYCLES** et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1).
- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales.
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (Annexe 2) .
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter.
- Une attestation récente du nombre d'actions **EURO-CYCLES** prouvant le seuil de sa participation le jour du dépôt de candidature ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par AMEN INVEST , intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires d'**EURO-CYCLES** , sis au 9 Rue du lac Neuchâtel – Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
- Un curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

4- Date limite de dépôt de candidatures :

- Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du conseil d'administration d'**EURO-CYCLES** et portant la mention « Ne pas ouvrir /Appel à la candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au siège de la Société **EURO-CYCLES** sis à Zone Industrielle Kalaa Kébira 4060 Sousse-Tunisie au plus tard 25 Avril 2014(le cachet de la poste faisant foi).
- La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens.
- Le dit représentant sera élu, lors de la tenue de l'AGO du 15 Mai 2014, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires minoritaires ; Les actionnaires majoritaires et les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de la dite élection.

Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SERVICOM

Société anonyme au capital de 2 358 000 de Dinars
De valeur nominale de 1 dinar
Siège Social : Cité Ishbilja Route de Tunis 3111 Kairouan

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SERVICOM réunie le 17/12/2013 a décidé d'augmenter le capital de la société à concurrence de 1.179.000 dinars pour le porter de 2.358.000 dinars à 3.537.000 dinars par la création et l'émission de 1.179.000 nouvelles actions au prix de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

L'AGE a délégué au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Les nouvelles actions seront émises à raison de (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription. Elles porteront jouissance le 1^{er} janvier 2013.

But de l'émission

Les dirigeants de la société SERVICOM ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et consolider son assise financière
- Rééquilibrer sa structure financière et réduire son niveau d'endettement
- Financer le plan de développement gage de la croissance future
- Elargir les activités de la société et assurer son déploiement sur de nouveaux marchés.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 1.179.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 1.179.000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 1.179.000 actions
- Valeur nominale des actions : 1 dinar.
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

- Suite -

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- ✓ **A titre irréductible** : A raison d'une action (1) nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SERVICOM ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- ✓ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 1.179.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle deux (2) anciennes et ce du **16/04/2014** au **30/04/2014** Inklus¹.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SERVICOM exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 17 dinars, soit 1 dinar représentant la valeur nominale de l'action et 16 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le jour de dénouement de l'augmentation du capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 01 905 0321192000637 64 ouvert auprès de l'ATB.

Modalités de souscription et règlement livraison des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **30/04/2014** à **17h** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation inter-bancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres détenus délivrés par « AFC » intermédiaire en bourse agréé et mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2013

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes des actions sont exonérés de l'impôt.

- Suite -

Marché des titres

Depuis le 25 juin 2009, les actions de SERVICOM sont négociables sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation des titres

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 2.358.000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société SERVICOM inscrites sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/04/2014** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1.179.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **16/04/2014** au **30/04/2014** inclus¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340052 » durant la période de souscription préférentielle soit du **16/04/2014** au **30/04/2014** inclus².

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340060 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par l'Arab Financial Consultants - Intermédiaire en Bourse.

Pour plus d'informations, un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 14/0856 du 01 avril 2014 sera incessamment, mis à la disposition du public sans frais auprès de la société SERVICOM : Siège Social : Cité Ishbilja Route de Tunis 3111 Kairouan, de Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

^{1, 3} Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant la période réservée à la souscription publique.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

A la date du visa de la présente note d'opération, deux emprunts obligataires ont été émis dans le cadre de cette autorisation :

- E.O « ATL 2013-2 » émis en 2013 pour un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 millions de dinars, clôturé en date du 28/11/2013 pour un montant de 36 millions de dinars.
- E.O « ATL 2014-1 » émis en 2014 pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars, clôturé en date du 25/02/2014 pour un montant de 20 millions de dinars.

Dans le cadre de cette même autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 12/02/2014 d'émettre un emprunt obligataire de **15 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions** de dinars et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars :
Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,35%.

Renseignements relatifs à l'opération

▪ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est de **15 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions de dinars** divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2014-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

▪ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **19/05/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **19/06/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 15/04/2014 auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

▪ **But de l'émission**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2014-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC – Intermédiaire en bourse).

▪ **Prix de souscription et modalités de paiement**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le 19/05/2014 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

▪ **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014 seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014, et ce même en cas de prorogation de cette date.

▪ **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2014-2 » seront offertes à trois taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,35%.

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

▪ **Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **19 Mai** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A et B est prévue pour le 19/05/2019.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie C est prévue pour le 19/05/2021.

▪ **Amortissement et remboursement**

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le 19/05/2019.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3ème année jusqu'à la 7ème année. L'emprunt sera amorti en totalité 19/05/2021.

- **Valeur nominale de l'obligation :** 100 dinars
- **Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse :** 19/05/2014
- **Date du premier paiement en intérêts :** 19/05/2015 pour les différentes catégories
- **Date du premier remboursement du capital :**
 - Catégorie A : 19/05/2015
 - Catégorie B : 19/05/2015
 - Catégorie C : 19/05/2017

- Suite -

- **Date de la dernière échéance :**

Catégorie A : 19/05/2019

Catégorie B : 19/05/2019

Catégorie C : 19/05/2021

- **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

Les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale**

Pour les obligations des Catégories A et B

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

Pour les obligations de la Catégorie C

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

- **Durée de vie moyenne**

Pour les obligations des Catégories A et B

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

Pour les obligations de Catégorie B

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 2,745 années.

Pour les obligations de la Catégorie C

La duration pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 4,309 années.

- **Notation de l'émission**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 12/03/2014, la note à long terme « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2014-2 » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

- **Notation de la société**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 14 Mars 2014 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale long terme : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- Note nationale court terme : F3 (tun) ;

- Suite -

Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/ 'bbb-'), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'; note de soutien extérieur '3').

Un relèvement des notes pourrait intervenir si l'ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si l'ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres sociétés émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent les nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

▪ **Mode de placement**

L'emprunt obligatoire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

▪ **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

Renseignements généraux

▪ **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2014-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

▪ **Marché des titres**

Au 28/02/2014, il existe 11 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 18 lignes de cotation.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2014-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

▪ **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2014-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

▪ **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

▪ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF **en date du 27/03/2014 sous le n°14-855**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF **en date du 23/08/2013 sous le n°13-006**, de son actualisation enregistrée par le CMF **en date du 31/01/2014 sous le n°13-006/A001**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014, et des états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence et son actualisation sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord -1082 Mahragène-; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac -1053Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac -1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace ceux publiés aux Bulletins officiels du CMF en date des 03/03/2014, 04/03/2014, 05/03/2014, 06/03/2014, 07/03/2014, 10/03/2014 et 11/03/2014

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 27 Juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 12 février 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme présentées ci-dessous :

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «Attijari Leasing 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	TMM + 2,2%
Catégorie B	5 ans	7,2%
Catégorie C	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

- Suite -

- *Catégorie B d'une durée de 5 ans*

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- *Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de Janvier 2014 qui est égale à 4,6433%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8433%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,20% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- *Pour les obligations des Catégories A et B*

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

- *Pour les obligations de la Catégorie C*

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,309 années.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **05 juin 2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **05 juin 2014** même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

- *Pour les obligations des Catégories A et B*

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la 1^{ère} année jusqu'à la 5^{ème} année. L'emprunt sera amorti en totalité le **05 juin 2019**.

- *Pour les obligations de la Catégorie C*

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3^{ème} année jusqu'à la 7^{ème} année, L'emprunt sera amorti en totalité le **05 juin 2021**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **05 juin** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **05 juin 2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **05 juin 2015** pour les catégories A et B et le **05 juin 2017** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **12 mars 2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **05 juin 2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **05 juin 2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **05 juin 2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12 juin 2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **12 mars 2014** auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse sis au Rue des Lacs de Mazurie 1053 Les Berges du Lac – Tunis

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « Attijari Leasing 2014-1 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BB+ (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du 12 février 2014.

Attijari Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux concessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0854 en date du 26 février 2014, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-008 en date du 30 août 2013, de l'actualisation du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-008/A001 en date du 26 février 2014, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue de Mazurie-1053 Les Berges du Lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de Attijari Leasing ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 04 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de deux ans, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le 29/08/2013 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 » d'un montant de *20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars*. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre *TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,25% brut l'an au maximum* pour le taux variable et entre *6,80% brut l'an au minimum et 7,50% brut l'an au maximum* pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché. A cet effet la Direction Générale a fixé les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire présentées ci-dessous.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «TUNISIE LEASING 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	7,2% ou TMM + 2,2%
Catégorie B	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- Suite -

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,2% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Pour la catégorie A, lors de la souscription, le souscripteur doit choisir le type de taux à adopter.

- *Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,2% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,35% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2014, qui est égale à 4,593%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,793%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,2%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne : C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et de 5 ans pour la Catégorie B pour l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- Suite -

- ✓ La duration de la Catégorie A est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie B est de 4,309 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/04/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/04/2014**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/04/2019** pour la catégorie A et le **28/04/2021** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **28 avril** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêt et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/04/2015**. Pour la catégorie B, le premier remboursement des intérêts aura lieu le **28/04/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/04/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/02/2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/04/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13/05/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/02/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par STICODEVAM.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 8 novembre 2013, les notes attribuées à la société Tunisie Leasing, soient :

- Note à long terme : BBB+ (tun)
- Note à court terme : F2 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 09 janvier 2014, la note « BBB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0850 en date du 29 janvier 2014, du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004 en date du 10 juillet 2013, de l'actualisation du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004/A003 en date du 04 novembre 2013, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de TUNISIE VALEURS, Integra -Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de TUNISIE LEASING ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 03 AVRIL 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "	4,156%		1 000,941
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,192%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,241%		1 010,047
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,307%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,375%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,443%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,529%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,597%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,648%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,733%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,765%	1 018,572
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,802%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015	4,870%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,081%	998,544
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,238%	1 000,306
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,461%	874,312
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,526%	992,958
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	5,746%		1 028,881
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,744%		985,006
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	984,692
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	763,721
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	980,801
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	969,430
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		959,943
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,369%		1 032,624
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,334%		953,044

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,305	149,318			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,160	13,161			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,354	1,355			
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,610	36,613			
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,758	49,762			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	156,387	156,613			
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	561,932	563,145			
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	115,056	114,838			
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	124,979	124,953			
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	118,059	118,078			
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	112,887	112,893			
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	88,780	88,813			
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	129,851	130,069			
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	98,969	98,883			
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	109,608	109,833			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 371,013	1 368,700			
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 259,602	2 255,707			
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,369	102,292			
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	103,339	102,767			
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,402	126,148			
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 209,710	1 209,084			
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	128,300	126,377			
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,674	15,683			
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 962,176	5 952,180			
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 199,040	5 225,412			
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	4 985,591	5 056,083			
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,219	2,213			
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,925	1,924			
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,111	1,107			
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	109,341	109,352	
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,217	105,065	105,074	
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,764	106,846	106,857	
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	103,743	103,754	
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	104,615	104,627	
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	107,805	107,815	
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,296	105,307	
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,499	104,386	104,395	
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,066	104,733	104,741	
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,200	106,209	
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	103,079	103,091	
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	105,243	105,255	
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	104,833	104,843	
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	107,750	107,761	
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,568	106,563	106,574	
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,011	104,020	
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	99,822	99,833	
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,584	105,595	
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	103,655	103,667	
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,487	104,497	
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,423	105,433	
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,591	103,603	
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,699	104,671	104,682	
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,611	105,620	
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	103,153	103,163	

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,514	10,614	10,615
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	103,800	103,809
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,523	104,534
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,208	102,286
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	68,704	68,824
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	145,616	145,330
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 450,921	1 449,299
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	107,539	111,297	111,267
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	105,111	109,066	109,070
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	84,258	84,027
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,815	16,825
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	257,435	257,168
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	34,042	34,014
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 370,171	2 367,851
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	75,257	77,143	77,120
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	56,784	57,648	57,653
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	100,520	100,477
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	111,252	111,173
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	100,392	99,926
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,302	11,539	11,543
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	11,809	12,286	12,316
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	14,788	15,623	15,656
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	13,881	14,807	14,793
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	11,452	12,249	12,243
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,375	10,904	10,903
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,397	10,674	10,662
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,675	10,764	10,763
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	125,717	125,351
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	126,631	126,557
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,929	10,906
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	102,604	107,578	107,686
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	20,573	20,610
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	77,129	77,111
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	79,988	79,967
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	99,209	99,238
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	92,088	92,106
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	97,763	97,853
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	99,919	101,187	101,177
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	10,014	10,017
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	9,333	9,321
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	92,572	93,766	95,072
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	98,591	98,992	99,343
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	124,772	133,817	133,976
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	11,007	10,907
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	121,409	120,996
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	120,110	120,116
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	102,175	101,857
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	100,996	100,371
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	180,463	181,487
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	165,763	165,313
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	144,942	145,450
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 646,903	9 584,417
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	19,250	19,294
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	132,743	131,530
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 515,566	1 502,934
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	105,069	104,520
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	87,768	87,809
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	117,591	117,443
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 958,100	8 887,296
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	9,111	9,028
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	9,072	8,984

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** arrêtés au 31 décembre 2013, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et par les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons procédé au contrôle des états financiers annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du fonds. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états sur la base de nos travaux.

Nos travaux ont été effectués conformément aux normes généralement admises en la matière. Ces normes exigent que notre contrôle soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives, tout en tenant compte du contrôle interne en vigueur au sein de l'entité.

Un contrôle comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les comptes annuels. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers annuels.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers du FCP VIVEO Nouvelles Introduites arrêtés au 31 décembre 2013, sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, de la situation financière du fonds au 31 décembre 2013 ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du gestionnaire sur la gestion de l'exercice.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 04 mars 2014

Le Commissaire aux comptes :

LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL

Mohamed Mejdi JAZURI

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2013

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-13	31-déc.-12
<u>ACTIF</u>			
AC 1	Portefeuille titres	2 211 406,284	991 565,874
	Actions & Droits Attachés	A.1 1 823 592,974	890 887,086
	OPCVM	A.2 138 999,157	100 678,788
	Obligations & Valeurs Assimilées	A.3 248 814,153	0,000
AC 2	Placements Monétaires & Disponibles	577 236,593	1 056 838,922
	Placements Monétaires	A.4 445 924,682	480 675,688
	Disponibilités	A.5 131 311,911	576 163,234
AC 3	Créances d'Exploitations	0,000	0,000
AC 4	Autres Actifs	A.6 2 075,507	0,000
Total Actif		2 790 718,384	2 048 404,796

<u>PASSIF</u>			
PA 1	Opérateurs Crédeurs	P.1 9 927,247	4 938,780
PA 2	Autres Crédeurs Divers	P.2 4 336,645	3 200,553
Total Passif		14 263,892	8 139,333

<u>ACTIF NET</u>			
CP 1	Capital	CP.1 2 756 195,128	2 035 915,380
CP 2	Sommes Distribuables	CP.2 20 259,364	4 350,083
	Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs	9,869	854,729
	Sommes Distribuables de l'Exercice	20 249,495	3 495,354
Total Actif Net		2 776 454,492	2 040 265,463

Total Passif & Actif Net		2 790 718,384	2 048 404,796
-------------------------------------	--	----------------------	----------------------

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-13	31-déc.-12
PR 1 Revenus du Portefeuille Titres		35 055,056	18 737,788
Dividendes	R.1	31 243,549	18 737,788
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés	R.2	3 811,507	0,000
PR 2 Revenus des Placements Monétaires	R.3	28 778,503	16 908,346
Total Des Revenus des Placements		63 833,559	35 646,134
CH 1 Charges de Gestion des Placements	R.4	-38 913,804	-29 003,767
Revenu Net des Placements		24 919,755	6 642,367
PR 3 Autres Produits		0,000	0,000
CH 2 Autres Charges	R.5	-8 305,054	-3 866,978
Résultat d'Exploitation		16 614,701	2 775,389
Régularisation du Résultat d'Exploitation		3 634,794	719,965
Sommes Distribuables de l'Exercice		20 249,495	3 495,354
Régularisation du Résultat d'Exploitation (Annulation)		-3 634,794	-719,965
Variation des Plus ou Moins Values Potentielles Sur Titres		9 634,948	-147 688,188
Plus ou Moins Values Réalisées Sur Cession de Titres		-106 263,295	97 160,625
Frais de Négociation		-9 700,246	-8 576,000
Résultat De l'Exercice		-89 713,892	-56 328,174

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013

(exprimés en dinars)

	31-déc.-13	31-déc.-12
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	-89 713,892	-56 328,174
a - Résultat d'exploitation	16 614,701	2 775,389
b - Variation des plus / moins values potentielles sur titres	9 634,948	-147 688,188
c - Plus / moins values réalisées sur cession de titres	-106 263,295	97 160,625
c - Frais de négociation de titres	-9 700,246	-8 576,000
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	4 341,481	0,000
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	830 244,402	1 234 825,011
a - Souscriptions	1 515 329,413	2 242 110,598
Capital	1 332 200,000	1 880 500,000
Régularisation des sommes non distribuables	176 909,600	358 032,840
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	6 217,605	906,706
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	2,208	2 671,052
Droits d'entrée	0,000	0,000
b - Rachats	-685 085,011	-1 007 285,587
Capital	-593 900,000	-854 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	-92 535,281	-155 147,941
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-2 582,811	-1 951,087
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	-0,941	1 336,197
Droits de sortie	3 934,022	3 277,244
VARIATION DE L'ACTIF NET	736 189,029	1 178 496,837
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début d'exercice	2 040 265,463	861 768,626
b - en fin d'exercice	2 776 454,492	2 040 265,463
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début d'exercice	17 727	7 470
b - en fin d'exercice	25 110	17 727
VALEUR LIQUIDATIVE	110,571	115,094
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-3,72%	-0,23%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP VIVEO Nouvelles Introduites est un Fonds de Placement mixte de type distribution.

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 21/2009. Sa durée est de 10 ans. Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune.

Le gestionnaire du fonds est la société Traders Investment Managers SA. La gestion administrative et comptable est assurée par la société BIAT Capital (Ex. La Financière de Placement et de Gestion – FPG).

Le dépositaire est la BIAT

Le fonds a ouvert les souscriptions au public le 03 mars 2010.

La société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS, en sa qualité de gestionnaire de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES, et suite à la réunion de son conseil d'administration réuni le 28 janvier 2012 a décidé de modifier les orientations de placement. Le nouveau prospectus d'émission a été mis à la disposition du public le 12 avril 2013. En outre, il a été décidé de supprimer les droits d'entrée lors d'une opération de souscription

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

➤ **Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

➤ **Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admis à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2013 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

➤ **Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Par ailleurs, le portefeuille actions détenu par le fonds commun de placement **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** comporte des valeurs de sociétés ayant fait l'objet de procédures judiciaires pour la nomination de contrôleurs dont la mission sera d'assurer le suivi et le contrôle de l'activité des organes de direction et d'administration.

NOTE 5 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT**I. BILAN****A.1 Actions & Droits Attachés**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à **1 823.592,974 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2013	% ACTIF NET
ACTIONS		1 954 556,627	1 823 592,974	65,681%
CARTHAGE CMT	65 986	252 075,945	219 667,394	7,912%
EURO-CYCLES	21 490	235 376,500	197 965,880	7,130%
HANNIBAL LEASE	14 027	133 871,500	124 700,030	4,491%
LANDOR	26 516	203 874,395	195 475,952	7,040%
MPBS	39 000	234 000,000	234 000,000	8,428%
ONE TECH	30 200	204 942,000	195 786,600	7,052%
PGH	12 737	96 981,102	66 308,822	2,388%
SAH	26 738	250 000,300	250 000,300	9,004%
SOTEMAIL	49 363	123 407,500	123 407,500	4,445%
TUNIS RE	23 788	220 027,385	216 280,496	7,790%

A.2 OPCVM

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à **138.999,157 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2013	% ACTIF NET
OPCVM		138 575,562	138 999,157	5,006%
SICAV Trésor	1 343	138 575,562	138 999,157	5,006%

A.3 Obligations & Valeurs Assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à **248.814,153 dinars**, et se détaille comme suit

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2013	% ACTIF NET
Bons de Trésors		238 572,400	248 814,153	8,962%
BTA 7,5 04/2014 (10 ans)	236	238 572,400	248 814,153	8,962%

Les entrés en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

Rubrique	Coût d'acquisition
➤ Actions	2 507 549,320
➤ OPCVM	64 199,120
➤ BTA	339 042,400
Total	2 910 790,840

Les sorties en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

Rubrique	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus Value Réalisée	Moins Value Réalisée
➤ Actions	1 584 091,521	1 478 207,390	30 857,274	136 741,405
➤ OPCVM	26 265,410	26 356,246	165,397	74,561
➤ BTA	100 470,000	100 000,000	0,000	470,000
Total	1 710 826,931	1 604 563,636	31 022,671	137 285,966

A.4 Placements Monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à **445.924,682 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2013	% ACTIF NET
Billets de Trésorerie	445 961,287	445 924,682	16,061%
ATTIJARI 30J 25/01/2014	249 906,017	249 123,854	8,973%
EL WIFAK 140J 24/04/2014	196 055,270	196 800,828	7,088%

A.5 Disponibles

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2013, **131.311,911 dinars**, contre **576.163,234 dinars** au 31 décembre 2012.

Rubrique	31-déc.-13	31-déc.-12
Disponibilités en Banque	131 311,911	576 163,234
TOTAL	131 311,911	576 163,234

A.6 Autres Actifs

Ils ont atteint au 31 décembre 2013, **2.075,507 Dinars**.

Rubrique	31-déc.-13	31-déc.-12
Retenue à la Source BTA	2 075,507	0,000
TOTAL	2 075,507	0,000

P.1 Opérateurs Créditeurs

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2013. Elles sont de l'ordre de **9.927,247 dinars**, contre **4.938,780 dinars** au 31 décembre 2012.

Rubrique	31-déc.-13	31-déc.-12
Gestionnaire	9 191,894	4 265,643
Dépositaire	735,353	673,137
TOTAL	9 927,247	4 938,780

P.2 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers ont atteint au 31 décembre 2013, **4.336,645 dinars**, contre **3.200,553 dinars** au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-13	31-déc.-12
C M F	215,732	162,162
Autres Créditeurs Divers	4 120,913	3 038,391
TOTAL	4 336,645	3 200,553

CP.1 Capital Social

Les opérations sur le capital enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-13	31-déc.-12
Capital au 01 janvier	1 772 700,000	747 000,000
Nombre de titres	17 727	7 470
Nombre de Porteurs de Parts	10	13
Souscriptions de l'exercice	1 332 200,000	1 880 500,000
Nombre de titres	13 322	18 805
Nombre de Porteurs Entrants	13	4
Rachats de l'exercice	593 900,000	854 800,000
Nombre de titres	5 939	8 548
Nombre de Porteurs Sortants	2	7

Montant en Nominal au 31 décembre	2 511 000,000	1 772 700,000
Nombre de titres	25 110	17 727
Nombre de Porteurs	21	10
Sommes Non Distribuables	245 195,128	263 215,380
Commissions de rachat	3 934,022	3 277,244
Frais de négociation	-9 700,246	-8 576,000
Variation des Plus / Moins Value Potentielles / Titres	9 634,948	-147 688,188
Plus / Moins Value Réalisées / Cession de Titres	-106 263,295	97 160,625
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Souscriptions)	176 909,600	358 032,840
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Rachats)	-92 535,281	-155 147,941
Sommes Non Distribuables Antérieurs	263 215,380	116 156,800
Capital au 31 décembre	2 756 195,128	2 035 915,380

CP.2 Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs et ajustées des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat des parts. Elles ont atteint au 31 décembre 2013, **20.259,364 dinars**, contre **4.350,083 dinars** au 31 décembre 2012.

Rubrique	31-déc.-13	31-déc.-12
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	9,869	360,175
Régularisation Résultat en instance d'affectation	0,000	494,554
Résultat distribuable de l'exercice	16 614,701	2 775,389
Régularisation Résultat Distribuable de l'Exercice	3 634,794	719,965
TOTAL	20 259,364	4 350,083

II. ETAT DE RESULTAT

R.1 Dividendes

Les dividendes totalisent **31.243,549 dinars** au 31 décembre 2013, contre **18.737,788 dinars** au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-13	31-déc.-12
Revenus des Actions	27 264,950	15 834,550
Revenus OPCVM	3 978,599	2 903,238
TOTAL	31 243,549	18 737,788

R.2 Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés

Les revenus des obligations totalisent **3.811,507 dinars** au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-13	31-déc.-12
Revenu B T A	3 811,507	0,000
TOTAL	3 811,507	0,000

R.3 Revenus des Placements Monétaires

Ils ont atteint **28.778,503 dinars** au 31 décembre 2013, contre **16.908,346 dinars** au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-13	31-déc.-12
Revenus Billets de Trésorerie	8 785,671	0,000
Revenus Bons de Trésors	8 726,114	11 095,017
Intérêts Comptes de dépôts	11 266,718	5 813,329
TOTAL	28 778,503	16 908,346

R.4 Charges de Gestion des Placements

Ces charges totalisent au 31 décembre 2013, **38.913,804 dinars**, contre **29.003,767 dinars** en 2012.

Rubrique	31-déc.-13	31-déc.-12
Rémunération Gestionnaire	36 031,307	26 839,867
Rémunération Dépositaire	2 882,497	2 163,900
TOTAL	38 913,804	29 003,767

R.5 Autres Charges

Elles totalisent au 31 décembre 2013, **8.305,054 dinars** contre **3.866,978 dinars** au 31 décembre 2012.

Rubrique	31-déc.-13	31-déc.-12
Rémunération Commissaire Aux Comptes	5 167,915	1 679,971
Publicité et Publication	201,200	150,700
Impôts et Taxes	120,000	90,000
Rémunération C M F	2 442,799	1 819,667
Services Bancaires & Assimilés	373,140	126,640
TOTAL	8 305,054	3 866,978

Autres Informations

✓ Données par Part

Rubrique	31-déc-13	31-déc-12
Revenus des Placements	2,542	2,011
Charges de gestion des placements	- 1,550	- 1,636
Revenu Net des Placements	0,992	0,375
Autres Charges	- 0,331	- 0,218
Résultat d'exploitation	0,662	0,157
Régularisation du résultat d'exploitation	0,145	0,041
Sommes Distribuables de l'exercice	0,806	0,197
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	- 0,145	- 0,041
Variation des Plus/Moins Value potentielles sur titres	0,384	- 8,331
Plus / Moins Value Réalisées sur titres	- 4,232	5,481
Frais de Négociation	- 0,386	- 0,484
Plus ou Moins Value sur titres et frais de négociation	- 4,235	- 3,334
Résultat Net de l'Exercice	- 3,573	- 3,178
Droits d'entrée et droits de sortie	0,157	0,185
Résultat non distribuable de l'exercice	- 4,078	- 3,149
Régularisation du résultat non distribuable	- 1,006	2,683
Sommes non distribuables de l'exercice	- 5,083	- 0,466
Distribution des dividendes	0,245	-
Valeur liquidative	110,571	115,094

✓ Ratios de gestion des placements

	31-déc-13	31-déc-12
Actif Net Moyen (ANM)	2 442 559,427	1 810 474,656
Charges de Gestion des placements/ ANM	1,593%	1,602%
Autres Charges / ANM	0,340%	0,214%
Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM	0,680%	0,153%

✓ **Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** est confiée à la société Traders Investment Managers SA et ce, à compter du 15 octobre 2009.

Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif net du fonds;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,25 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** calculée hebdomadairement et viendra en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fera à la fin de chaque trimestre

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,1% par an hors taxe de l'actif net pour la première année avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an à partir de la deuxième année. Cette rémunération est calculée à chaque arrêt de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.

FCP SERENA VALEURS FINANCIERES

SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du **FCP SERENA Valeurs Financières** arrêtés au 31 décembre 2013, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et par les normes professionnelles.

3. Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons procédé au contrôle des états financiers annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du fonds. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états sur la base de nos travaux.

Nos travaux ont été effectués conformément aux normes généralement admises en la matière. Ces normes exigent que notre contrôle soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives, tout en tenant compte du contrôle interne en vigueur au sein de l'entité.

Un contrôle comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les comptes annuels. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers annuels.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers du **FCP SERENA Valeurs Financières** arrêtés au 31 décembre 2013, sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, de la situation financière du fonds au 31 décembre 2013 ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du gestionnaire sur la gestion de l'exercice.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 04 mars 2014

Le Commissaire Aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL
Mohamed Mejd JAZIRI

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2013

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-13	31-déc.-12
<u>ACTIF</u>			
AC 1		247 720,281	342 830,725
Portefeuille titres			
Actions & Droits Attachés	A.1	227 020,481	321 389,872
OPCVM	A.2	20 699,800	21 440,853
Obligations & Valeurs Assimilées		0,000	0,000
AC 2		157 055,001	97 256,243
Placements Monétaires & Disponibles			
Placements Monétaires	A.3	49 200,207	85 935,764
Disponibilités	A.4	107 854,794	11 320,479
AC 3		0,000	0,000
Créances d'Exploitations			
AC 4		0,000	0,000
Autres Actifs			
Total Actif		404 775,282	440 086,968
<u>PASSIF</u>			
PA 1	P.1	2 416,373	2 690,515
Opérateurs Crédeurs			
PA 2	P.2	1 910,689	1 468,182
Autres Crédeurs Divers			
Total Passif		4 327,062	4 158,697
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1	CP.1	404 737,679	440 063,253
Capital			
CP 2	CP.2	-4 289,459	-4 134,982
Sommes Distribuables			
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		-4 091,364	-2 705,511
Sommes Distribuables de l'exercice		-198,095	-1 429,471
Total Actif Net		400 448,220	435 928,271
Total Passif & Actif Net		404 775,282	440 086,968

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-13	31-déc.-12
PR 1 Revenus du Portefeuille Titres		11 322,605	9 017,662
Dividendes	R.1	8 686,068	9 017,662
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés	R.2	2 636,537	0,000
PR 2 Revenus des Placements Monétaires	R.3	1 550,918	3 048,774
Total Des Revenus des Placements		12 873,523	12 066,436
CH 1 Charges de Gestion des Placements	R.4	-9 808,809	-10 977,314
Revenu Net des Placements		3 064,714	1 089,122
PR 3 Autres Produits		0,000	0,000
CH 2 Autres Charges	R.5	-3 269,434	-2 520,040
Résultat d'Exploitation		-204,720	-1 430,918
Régularisation du Résultat d'Exploitation		6,625	1,447
Sommes Distribuables de l'Exercice		-198,095	-1 429,471
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		-6,625	-1,447
Variation des Plus ou Moins Values Potentielles Sur Titres		-2 622,640	-30 167,388
Plus ou Moins Values Réalisées Sur Cession de Titres		-26 563,747	1 610,743
Frais de Négociation		-1 472,576	-1 013,701
Résultat De l'Exercice		-30 863,683	-31 001,264

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013
(exprimés en dinars)

	31-déc.-13	31-déc.-12
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	-30 863,683	-31 001,264
a - Résultat d'exploitation	-204,720	-1 430,918
b - Variation des plus / moins values potentielles sur titres	-2 622,640	-30 167,388
c - Plus / moins values réalisées sur cession de titres	-26 563,747	1 610,743
c - Frais de négociation de titres	-1 472,576	-1 013,701
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	0,000	0,000
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-4 616,368	-9 396,238
a - Souscriptions	0,000	0,000
Capital	0,000	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	0,000	0,000
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Droits d'entrée	0,000	0,000
b - Rachats	-4 616,368	-9 396,238
Capital	-5 000,000	-10 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	302,407	482,175
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	6,625	1,447
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	43,618	57,078
Droits de sorties	30,982	63,062
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	-35 480,051	-40 397,502
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début d'exercice	435 928,271	476 325,773
b - en fin d'exercice	400 448,220	435 928,271
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début d'exercice	4 740	4 840
b - en fin d'exercice	4 690	4 740
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	85,383	91,968
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u>	-7,16%	-6,55%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP SERENA Valeurs Financières est un Fonds de Placement mixte de type distribution.

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 20/2009. Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune.

Le gestionnaire du fonds est la société Traders Investment Managers SA. La gestion administrative et comptable est assurée par la société BIAT Capital (Ex. La Financière de Placement et de Gestion – FPG).

Le dépositaire est la BIAT

Le fonds a ouvert les souscriptions au public le 27 janvier 2010.

La durée de vie initiale du fonds a été de 4 ans. Le 29 mai 2013, le conseil d'administration du gestionnaire a décidé de prolonger d'une année la durée de vie du fonds

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

➤ **Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

➤ **Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admis à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2013 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

➤ **Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT**III. BILAN****A.1 Actions & Droits Attachés**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à **227.020,481 dinars**, contre **321.389,872 dinars** au 31 décembre 2012. Il se détaille comme suit :

TITRES	NOMBRE DE TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2013	% ACTIF NET
ACTIONS		274 576,097	227 020,481	56,69%
Amen Bank J 12/06/2013	119	3 724,700	3 523,590	0,88%
Attajari Leasing	1 057	47 993,469	26 414,430	6,60%
B I A T	588	41 703,219	35 397,600	8,84%
B N A	4 153	49 131,433	32 272,963	8,06%
C I L	2 472	35 290,580	34 385,520	8,59%
EL WIFAK	2 719	37 138,086	35 200,174	8,79%
TUNIS RE	3 415	30 527,610	31 049,180	7,75%
U I B	2 131	29 067,000	28 777,024	7,19%

A.2 OPCVM

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à **20.699,800 dinars**, contre **21.440,853 dinars** au 31 décembre 2012. Il se détaille comme suit :

TITRES	NOMBRE DE TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2013	% ACTIF NET
OPCVM		20 541,400	20 699,800	5,17%
SICAV Trésor	200	20 541,400	20 699,800	5,17%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Rubrique	Coût d'acquisition
➤ Actions	168 504,290 Dinars
➤ BTA	85 595,000 Dinars
Total	254 099,290 Dinars

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Rubrique	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus Value Réalisée	Moins Value Réalisée
Actions	260 273,145	234 309,900	9 264,109	35 227,354
OPCVM	718,949	713,447	0,000	5,502
BTA	85 595,000	85 000,000	0,000	595,000
Total	346 587,094	320 023,347	9 264,109	35 827,856

A.3 Placements Monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à **49.200,207 dinars**, contre **85.935,764 dinars** au 31 décembre 2012. Il se détaille comme suit :

TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2013	% ACTIF NET
Billets de Trésorerie	49 013,817	49 200,207	12,29%
El Wifak 140J 24/04/2014	49 013,817	49 200,207	12,29%

A.4 Disponibilités

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2013, **107.854,794 dinars** contre **11.320,479 dinars** au 31 décembre 2012.

Rubrique	31-déc.-13	31-déc.-12
Disponibilités en Banque	107 854,794	11 320,479
TOTAL	107 854,794	11 320,479

P.1 Opérateurs Créditeurs

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2013. Elles sont de l'ordre de **2.416,373 dinars** contre **2.690,515 dinars** au 31 décembre 2012

Rubrique	31-déc.-13	31-déc.-12
Gestionnaire	2 118,937	2 387,459
Dépositaire	297,436	303,056
TOTAL	2 416,373	2 690,515

P.2 Autres Créiteurs Divers

Les autres créiteurs divers ont atteint au 31 décembre 2013, **1.910,689 dinars** contre **1.468,182 dinars** au 31 décembre 2012

Rubrique	31-déc.-13	31-déc.-12
C M F	34,274	36,894
Autres Créiteurs Divers	1 876,415	1 431,288
TOTAL	1 910,689	1 468,182

CP.1 Capital Social

Les opérations sur le capital enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-13	31-déc.-12
Capital au 01 janvier	474 000,000	484 000,000
Nombre de titres	4 740	4 840
Nombre de porteurs de parts	7	8
Souscriptions de l'exercice	0,000	0,000
Nombre de titres	0	0
Nombre de Porteurs Entrants	0	0
Rachats de l'exercice	5 000,000	10 000,000
Nombre de titres	50	100
Nombre de Porteurs Sortants	0	1
Montant en Nominal au 31 décembre	469 000,000	474 000,000
Nombre de titres	4 690	4 740
Nombre de porteurs de parts	7	7
Sommes Non Distribuables	-64 262,321	-33 936,747
Commissions de Rachat	30,982	63,062
Frais de négociation	-1 472,576	-1 013,701
Variation des Plus ou Moins Value Potentielles Sur Titres	-2 622,640	-30 167,388
Plus ou Moins Value Réalisées Sur Cession de Titres	-26 563,747	1 610,743
Sommes non distribuables antérieurs	-33 936,747	-4 911,638
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Souscriptions)	0,000	0,000
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Rachats)	302,407	482,175
Capital au 31 décembre	404 737,679	440 063,253

CP.2 Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté du report à nouveau et des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts. Elles ont atteint au 31 décembre 2013, **-4.289,459 dinars** contre **-4.134,982 dinars** au 31 décembre 2012.

Rubrique	31-déc.-13	31-déc.-12
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs	-4 134,982	-2 762,589
Résultat distribuable de l'exercice	-204,720	-1 430,918
Régularisation Résultat Distribuable de l'exercice	6,625	1,447
Régularisation Résultat Distribuable des exercices antérieurs (Rachat)	43,618	57,078
TOTAL	-4 289,459	-4 134,982

IV. ETAT DE RESULTAT

R.1 Dividendes

Les dividendes totalisent au 31 décembre 2013, **8.686,068 dinars** contre **9.017,662 dinars** au 31 décembre 2012. Ils se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-13	31-déc.-12
Revenus des Actions	7 884,150	8 296,750
Revenus OPCVM	801,918	720,912
TOTAL	8 686,068	9 017,662

R.2 Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés

Ils ont atteint **2 636,537 dinars** au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-13	31-déc.-12
Revenus des titres - Etat (Echus)	2 636,537	0,000
TOTAL	2 636,537	0,000

R.3 Revenus des Placements Monétaires

Ils ont atteint **1.550,918 dinars** au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-13	31-déc.-12
Revenus Bons de Trésors	386,251	2 872,722
Revenus Billets de Trésorerie	623,026	0,000
Intérêts Comptes de dépôts	541,641	176,052
TOTAL	1 550,918	3 048,774

R.4 Charges de Gestion des Placements

Ces charges totalisent au 31 décembre 2013, **9.808,809 dinars** et se détaillent ainsi :

Rubrique	31-déc.-13	31-déc.-12
Rémunération Gestionnaire	8 628,765	9 797,330
Rémunération Dépositaire	1 180,044	1 179,984
TOTAL	9 808,809	10 977,314

R.5 Autres Charges

Elles totalisent au 31 décembre 2013, **3.269,434 dinars** et se détaillent ainsi :

Rubrique	31-déc.-13	31-déc.-12
Rémunération Commissaire Aux Comptes	2 337,490	1 679,876
Publicité et Publication	150,800	150,700
Impôts et Taxes	120,000	90,000
Rémunération C M F	417,804	474,384
Services Bancaires & Assimilés	243,340	125,080
TOTAL	3 269,434	2 520,040

Autres Informations

✓ **Données par Part**

Rubrique	31-déc-13	31-déc-12
Revenus des Placements	2,745	2,546
Charges de gestion des placements	-2,091	-2,316
Revenu Net des Placements	0,653	0,230
Autres Charges	-0,697	-0,532
Résultat d'exploitation	-0,044	-0,302
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	0,000
Sommes Distribuables de l'exercice	-0,042	-0,302

Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	-0,001	-0,000
Variation des Plus/Moins Value potentielles sur titres	-0,559	-6,364
Plus / Moins Value Réalisées sur titres	-5,664	0,340
Frais de Négociation	-0,314	-0,214
Plus ou Moins Value sur titres et frais de négociation	-6,537	-6,238

Résultat Net de l'Exercice	-6,581	-6,540
-----------------------------------	---------------	---------------

Droits d'entrée et droits de sortie	0,007	0,013
Résultat non distribuable de l'exercice	-6,530	-6,225
Régularisation du résultat non distribuable	-0,012	0,080
Sommes non distribuables de l'exercice	-6,542	-6,145
Distribution des dividendes	-	-

Valeur liquidative	85,383	91,968
---------------------------	---------------	---------------

✓ **Ratios de gestion des placements**

	31-déc-13	31-déc-12
Actif Net Moyen (ANM)	417 620,589	474 352,988
Charges de Gestion des placements / ANM	2,349%	2,314%
Autres Charges / ANM	0,783%	0,531%
Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM	-0,049%	-0,302%

✓ **Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du **FCP SERENA Valeurs Financières** est confiée à la société **Traders Investment Managers SA** et ce, à compter du 15 octobre 2009.

Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif net du fonds;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,75 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP SERENA Valeurs Financières** calculée hebdomadairement et viendra en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fera à la fin de chaque trimestre

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP SERENA Valeurs Financières** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de **FCP SERENA Valeurs Financières**;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,1% par an hors taxe de l'actif net pour la première année avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an à partir de la deuxième année. Cette rémunération est calculée à chaque arrêt de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.

SITUATION ANNUELLE DE FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT ARRETEE AU 31/12/2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 21 mars 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement à risque «FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT» au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.959.681, un actif net de D : 2.816.476 et un déficit de D : 76.155, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement à risque «FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement à risque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement à risque «FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

**FINOR
Karim DEROUICHE**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	2 736 617	2 934 785
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 736 617	2 858 165
Titres OPCVM		-	76 620
Placement monétaires et disponibilités		223 062	35 178
Disponibilités		223 062	35 178
Créances d'exploitation		2	2
TOTAL ACTIF		2 959 681	2 969 965
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	70 009	73 456
Autres créditeurs divers	6	73 196	3 878
TOTAL PASSIF		143 205	77 334
ACTIF NET			
Capital	10	2 904 664	3 046 388
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(153 757)	(92 499)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		65 569	(61 258)
ACTIF NET		2 816 476	2 892 631
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 959 681	2 969 965

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	exercice 2013	exercice 2012
Revenus du portefeuille-titres	7	137 429	15 043
Dividendes		137 429	15 043
Revenus des placements monétaires		-	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		137 429	15 043
Charges de gestion des placements	8	(70 009)	(73 456)
REVENU NET DES PLACEMENTS		67 420	(58 413)
Autres produits		2 456	1 765
Autres charges	9	(4 307)	(4 610)
RESULTAT D'EXPLOITATION		65 569	(61 258)
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		65 569	(61 258)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(140 872)	(190 045)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(250)	27 495
Frais de négociation		(602)	(35)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(76 155)	(223 843)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	exercice 2013	exercice 2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(76 155)	(223 843)
Résultat d'exploitation	65 569	(61 258)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(140 872)	(190 045)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(250)	27 495
Frais de négociation de titres	(602)	(35)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	-
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(76 155)	(223 843)
ACTIF NET		
En début de période	2 892 631	3 116 474
En fin de période	2 816 476	2 892 631
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	3 000	3 000
En fin de période	3 000	3 000
VALEUR LIQUIDATIVE	938,825	964,210
TAUX DE RENDEMENT	(2,63%)	(7,18%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31-12-2013

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 9 Mars 2010 à l'initiative conjointe de Tunisie Valeurs et de l'Amen Bank et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 Décembre 2009.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres.

Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 3.000.000 réparti en 3.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant Tunisie Valeurs.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions cotées et valeurs assimilées

Les placements en actions cotées et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en actions non cotées

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales définies par l'EVCA (European Venture Capital Association). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et est calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 2.736.617 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		3 085 144	2 736 617	97,16%
<u>Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux</u>	-	2 250 000	1 967 940	69,87%
LAZER TECH	18 000	450 000	167 940	5,96%
S.N.A	45 000	450 000	450 000	15,98%
ALMES	45 000	450 000	450 000	15,98%
P.A.F	45 000	450 000	450 000	15,98%
G.A.N	45 000	450 000	450 000	15,98%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>	-	835 144	768 677	27,29%

AMS	38 750	293 750	255 401	9,07%
ATL	2 776	12 220	6 651	0,24%
CITY CARS	9 892	108 317	108 267	3,84%
ONE TECH HOLDING	37 190	241 735	241 103	8,56%
SOTEMAIL	27 841	69 602	69 602	2,47%
STAR	295	53 985	42 922	1,52%
TPR	2 316	11 319	9 869	0,35%
TPR DA 2013	21	2	2	0,00%
TUNISIE LEASING	1 660	44 214	34 860	1,24%
TOTAL		3 085 144	2 736 617	97,16%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	3 142 440	(207 655)	2 934 785	
Acquisitions de l'exercice				
Actions cotées	522 959		522 959	
Cessions de l'exercice				
Actions cotées	(509 408)		(509 408)	(6 575)
Titres OPCVM	(70 847)		(70 847)	6 325
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuilles titres		(140 872)	(140 872)	
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	3 085 144	(348 527)	2 736 617	(250)

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à D : 70.009 contre un solde de D : 73.456 au 31 décembre 2012 et s'analyse comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Rémunération du gestionnaire	66 469	69 916
Rémunération du dépositaire	3 540	3 540
Total	70 009	73 456

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 73.196 contre D : 3.878 au 31 décembre 2012 et se détaille

comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Redevance CMF	29	29
Honoraires commissaire aux comptes	3 566	3 849
Acquisitions titres à décaisser (SOTMAIL)	69 601	-
Total	<u>73 196</u>	<u>3 878</u>

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2013 à D : 137.429 et se détaille comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<u>Dividendes</u>		
-		
des actions et valeurs assimilées admises à la côte	2 429	15 043
des sociétés éligibles aux avantages fiscaux	135 000	-
TOTAL	<u>137 429</u>	<u>15 043</u>

Note 8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements enregistrées en 2013 s'élèvent à D : 70.009 contre D : 73.456 en 2012 et se détaillent comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Rémunération du gestionnaire	66 469	69 916
Rémunération du dépositaire	3 540	3 540
Total	<u>70 009</u>	<u>73 456</u>

Note 9 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 4.307 contre D : 4.610 à la clôture de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Redevance CMF	29	29
Honoraires commissaire aux comptes	3 566	4 269
Commissions bancaires	712	312
Total	<u>4 307</u>	<u>4 610</u>

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2013, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	3 046 388
Nombre de parts émises	3 000
Nombre de copropriétaires	8
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	-

Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-
Rachats effectués	
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(140 872)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(250)
Frais de négociation	(602)
Capital au 31-12-2013	
Montant	2 904 664
Nombre de parts	3 000
Nombre de copropriétaires	8

Note 11 : Autres informations

11.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	2013	2012	2011	2010
Revenus des placements	45,810	5,014	4,592	14,730
Charges de gestion des placements	(23,336)	(24,485)	(26,426)	(21,438)
Revenus net des placements	22,473	(19,471)	(21,834)	(6,707)
Autres produits	0,819	0,588	0,743	0,147
Autres charges	(1,436)	(1,537)	(1,372)	(1,810)
Résultat d'exploitation (1)	21,856	(20,419)	(22,463)	(8,370)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	21,856	(20,419)	(22,463)	(8,370)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(46,957)	(63,348)	(0,150)	(5,720)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,083	9,165	22,302	55,039
Frais de négociation	(0,201)	(0,012)	(1,378)	(0,436)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(47,241)	(54,195)	20,775	48,883
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(25,385)	(74,614)	(1,689)	40,513
Résultat non distribuable de l'exercice	(47,241)	(54,195)	20,775	48,883
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	(47,241)	(54,195)	20,775	48,883
Valeur liquidative	938,825	964,210	1 038,825	1 040,513
Ratios de gestion des placements				
Charges / actif net moyen	2,45%	2,44%	2,54%	2,10%
Autres charges / actif net moyen	0,15%	0,15%	0,13%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,30%	(2,04%)	(2,16%)	(0,82%)

11.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du "FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, commerciale, comptable et financière du Fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 2% hors taxe l'an de l'actif net du Fonds au 31 décembre de chaque année. En cas de libération de capital en milieu d'année, les frais de gestion seront calculés au prorata temporis.

De plus, il est prévu de distribuer une commission de succès à la société de gestion au cas où le Fonds réaliserait un taux de rendement (calculé par le TRI) de 55% sur la période. Cette commission de succès est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 20% HT de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de rendement de 55%. Son règlement effectif se fera à la date de liquidation du Fonds.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum de 3.000 dinars HT et un maximum de 5.000 dinars HT.

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
20.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
21.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
22.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
63. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
64. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593

3.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
6.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
7.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
8.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
9.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
5. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Itihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
11.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
12.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
17. Banque Zitouna	90, avenue Hédi Noura , Immeuble « Prestige Résidence », Ennasr II - 2037 Ariana -	70 853 153
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
23. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900

30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
61. Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65. Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66. Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67. Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355

68.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
82.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
83.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
84.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
85.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
99.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
20	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
21	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
22	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
23	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
25	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
26	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac 1053 Tunis

27	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
28	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
29	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
33	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
37	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
44	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis

55	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
58	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP SMART EQUITY	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
89	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac – 1053 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
93	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac -1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac -1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac -1053 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
108	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis

109	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble yosr Appart 9 et 10 Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

**Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF »**

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 avril 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA et Mr Raouf MENJOUR.

Actifs**ACTIFS NON COURANTS**

Notes

31/12/2013

31/12/2012

Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles

2

30 281

23 561

Moins : amortissements

2

24 681

23 561

2

5 600

Immobilisations corporelles

2

196 703

194 046

Moins : amortissements

2

188 398

184 683

2

8 305

9 363

Immobilisations financières

3

14 181 178

13 486 769

Moins : provisions

3

3 192 334

2 273 704

3

10 988 844

11 213 065

Total des actifs immobilisés

11 002 750

11 222 428

TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS

11 002 750

11 222 428

ACTIFS COURANTS

Intermédiaires en bourse

4 753

828

Autres actifs courants

4

1 116 999

988 523

Moins : provisions

4

4

1 116 999

988 523

Placements et autres actifs financiers

5

43 587 054

44 956 061

Moins : provisions

5

2 515 122

1 884 591

5

41 071 932

43 071 470

Liquidités et équivalents de liquidités

6

96 650

127 675

TOTAL DES ACTIFS COURANTS

42 290 334

44 188 495

Total des actifs

53 293 084

55 410 923

S.P.D.I.T

BILAN

(Exprimé en dinars)

Capitaux propres et Passifs

	<u>Notes</u>	31/12/13	31/12/12
Capital social	7	28 000 000	28 000 000
Réserve Légale	7	2 800 000	2 800 000
Réserves Ordinaires	7	5 000 000	5 000 000
Prime d'émission	7	2 418 750	2 418 750
Réserves à régime spécial	7	603 089	545 950
Résultats reportés	7	604 228	6 988 382
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		39 426 067	45 753 082
Résultat affecté au compte réserves à régime spécial		793 500	200 000
Résultat Disponible		12 560 671	8 872 985
Résultat Net		13 354 171	9 072 985
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		52 780 238	54 826 067
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Intermédiaires en Bourse			
Autres passifs courants	8	512 846	584 856
Concours bancaires et autres passifs financiers			
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		512 846	584 856
<u>Total des passifs</u>		512 846	584 856
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		53 293 084	55 410 923

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

S.P.D.I.T**Etat de Résultat**

(Exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	31/12/2013	31/12/2012
<u>Produits d'exploitation</u>			
Dividendes des participations non cotées	9	12 608 844	7 681 528
Dividendes des placements cotés	9	1 217 549	889 544
Plus value sur cessions des placements	9	7 301	32 329
Plus value sur cessions des participations non cotées	9		29 808
Revenues des placements monétaires	9	1 593 867	1 368 135
Autres produits d'exploitation	9	87 355	87 529
Reprises sur provisions antérieures	9	81 146	418 477
<u>Total des produits d'exploitation</u>		15 596 061	10 507 350
<u>Charges d'exploitation</u>			
Commissions et charges assimilées	10	31 721	25 010
Moins values sur cessions de titres	10		249 421
Dotation aux provisions	10	1 630 308	359 864
Dotation aux provisions pour risques et charges	10		119 912
Dotation aux amortissements	10	4 835	27 087
Charges de personnel	10	236 872	207 786
Autres charges d'exploitation	10	298 298	308 070
<u>Total des charges d'exploitation</u>		2 202 033	1 297 151
<u>Résultat d'exploitation</u>		13 394 028	9 210 199
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		13 394 028	9 210 199
<i>Résultat de l'exercice avant impôt</i>		13 394 028	9 210 199
<u>Impôt sur les sociétés</u>	11	39 857	137 214
<u>Résultat Net de l'exercice</u>		13 354 171	9 072 985

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars)

	<u>31-12-13</u>	<u>31-12-12</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
<u>Résultat</u>	13 354 171	9 072 985
Ajustement pour amortissements et Provisions	1 635 143	506 864
Ajustement pour reprise sur amortissements et Provisions	-81 146	-418 477
Variations des créances	-3 926	-88
Variations des autres actifs courants	-128 477	-147 293
Variation brute des placements et autres actifs financiers	1 369 007	4 796 120
Variation du passif courant	-72 010	12 012
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	16 072 762	13 822 123
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décassements provenant des acquisitions des immobilisations incorporelles	-6 720	
Décassements provenant des acquisitions des immobilisations corporelles	-2 657	-1 150
Décassements provenant des acquisitions des autres immobilisations financières	-15 751	-2 420 900
Décassements provenant des acquisitions des immobilisations financières	-993 500	
Encaissement provenant de la cession des autres immobilisations financières	285 800	10 250
Encaissement provenant de la cession des autres immobilisations corporelles		10 558
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	29 041	300 100
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	-703 787	-2 101 142
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Dividendes et autres distributions	-15 400 000	-11 760 000
Encaissement provenant de la cession des actions SPDIT		
Dividendes des actions SPDIT		
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	-15 400 000	-11 760 000
<u>Variation de trésorerie</u>	-31 025	-39 019
Trésorerie au début de l'exercice	127 675	166 694
Trésorerie en fin de période	96 650	127 675

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1. PRESENTATION DES COMPTES ET DE LA SOCIETE

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique "S.P.D.I.T" est une société d'investissement à capital fixe qui a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- La Société a été agréée en tant que Société d'investissement par décision du Ministre du Plan et des Finances, en date du 16 Octobre 1989.
- Les comptes de la SPDIT sont tenus et présentés conformément aux dispositions du Système Comptable des entreprises fixées par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la SPDIT est tenue sur ordinateur, au moyen des journaux auxiliaires suivants :

- Journal auxiliaire Banques
- Journal auxiliaire Caisse
- Journal auxiliaire intermédiaires en Bourse
- Journal auxiliaire Opérations Diverses.

Mensuellement, un grand livre par compte et une balance générale sont édités, reprenant le total des mouvements des comptes.

1.3. UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la SPDIT ainsi que la comptabilité sont tenus en Dinar Tunisien.

1.4. EVALUATION DES PARTICIPATIONS ET DES PLACEMENTS

- Les participations et les placements sont portés en comptabilité à leur coût d'achat historique hors frais accessoires d'acquisition.
- Au cours de l'exercice et au moment de leur cession, ils sont évalués à leur prix moyen pondéré.
- Une provision pour dépréciation est constituée pour les valeurs cotées en Bourse lorsque le cours de clôture boursier du mois de Décembre est inférieur à la valeur comptable.

- Il n'est pas tenu compte des plus-values lorsque le cours de clôture boursier du mois de Décembre est supérieur à la valeur comptable arrêtée à la même date.
- Pour les sociétés non cotées, l'évaluation est faite sur la base des derniers états financiers disponibles en prenant en considération :
 - Le secteur d'activité auquel appartient la société
 - L'importance du patrimoine immobilier
 - Les résultats réalisés au cours des derniers exercices

Une provision pour dépréciation du portefeuille - titres est constituée pour couvrir la différence entre la valeur mathématique de l'action telle qu'elle apparaît sur les derniers états financiers disponibles et la valeur d'acquisition de ces titres. Toutefois, pour certaines participations notamment dans les sociétés immobilières, il est pris en considération pour l'évaluation de ces dernières l'importance du patrimoine immobilier et les perspectives d'avenir.

1.5. IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties par application des taux suivants :

- Logiciels informatiques	33%
- Matériel de transport	20%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Matériel informatique	15%

Les immobilisations dont la valeur est inférieure ou égale à 200 dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice d'acquisition.

Ces taux sont appliqués linéairement et sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent.

1.6. REGIME FISCAL

La Société SPDIT est régie par les lois, N° 88-92, N° 92-113, N° 95-87 et N° 95-88.

1.7. COMPTABILISATION DES REVENUS

- Les dividendes sont comptabilisés, en tant que revenus de l'exercice sur la base des décisions de distribution intervenues avant l'arrêté définitif de cet exercice.
- Les plus-values de cession sont portées dans un compte de produits à la réalisation effective de la cession en Bourse.
- Les intérêts sur les placements sont enregistrés lorsqu'ils sont courus.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

En Dinars Tunisien		Immobilisations				Amortissements			VCN
Immobilisations	Désignation	01/01/2013	Acquisitions	31/12/2013	Taux	01/01/2013	Dotations	31/12/2013	au 31/12/2013
Incorporelles	Logiciels	23 561	6720	30 281	33,33%	23 561	1 120	24 681	5 600
		23 561		30 281		23 561	1 120	24 681	5 600
Corporelles	Mat. Transport	125 880		125 880	20%	124 074	1 806	125 880	
	A.A.I Générale	8 824		8 824	10%	8 824		8 824	
	Equip de bureaux	16 759		16 759	10%	12 132	998	13 130	3 629
	Accessoires de bureau	831		831	10%	220	73	293	538
	Mat.Informatique	40 432	2 657	43 089	15%	38 113	837	38 950	4 139
	Autres immob.Corp	1 320		1 320	10%	1 320		1 320	
		194 046	2 657	196 703		184 683	3 714	188 397	8 306

- Les immobilisations sont comptabilisées à leurs valeurs d'acquisition. Elles sont amorties sur la base des taux admis par l'administration fiscale.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en DT)

Notes	Libellé du compte	31/12/13	31/12/12
3-1	Actions non cotées-groupe	9 010 119	8 016 619
3-1	Provisions pour dépréciation des actions non cotées groupe	-1 139 834	-221 204
3-2	Autres actions non cotées	3 421 000	3 421 000
3-2	Provisions pour dépréciation autres actions non cotées	-2 052 500	-2 052 500
3-3	Emprunts obligataires	1 714 200	2 000 000
	Autres immobilisations financières	35 859	49 150
	TOTAL	10 988 844	11 213 065

3.1. ACTIONS NON COTEES GROUPE

(en DT)

Participations non cotées-Groupe	Capital		31/12/2013					31/12/2012				
	Titres Emis	% direct dans le capital	Nombre	Valeur	Provisions	Plus value	Dividendes	Nombre	Valeur	Provisions	Plus value	Dividendes
SINDT (2)	15 000	43,00%	6 450	1 788 815	903 000		903 000	6 450	1 788 815			
SEABG (3)	7 500 000	30,64%	2 298 198	1 440 923			10 341 891	2 144 988	1 440 923			6 434 964
SBT	11 800 000	27,78%	3 278 050	1 236 210			833 403	3 111 370	1 236 210			833 403
STBN	400 000	30,00%	120 000	553 216				120 000	553 216			
STBO (1)	695 000	24,00%	166 800	1 018 480				120 000	550 480			
LA PREFORME(1)	122 005	11,10%	13 538	968 570				11 538	768 570			
SGBIA (1)	189 000	15,54%	29 368	1 568 962			440 520	24 870	1 243 462			373 050
STPP	650 000	0,15%	1 000	10 000			1 300	1 000	10 000			2 000
SNB	75 000	1,67%	1 249	124 900			24 980	1 249	124 900			17 486
SNB NG (3)	9 200	1,66%	153									
CFDB	197 500	0,00%	1	43				1	43			
SLD	698 500	0,43%	3 000	300 000	236 834			3 000	300 000	221 204		
Total en DT				9 010 119	1 139 834	0	12 545 094		8 016 619	221 204	0	7 660 903

- (1) L'augmentation enregistrée en 2013 par rapport à 2012 correspond essentiellement à :
- la souscription à l'augmentation de capital de la PREFORME pour 200.000D.
 - la souscription à l'augmentation de capital de a SGBIA pour 325.500D
 - la souscription à l'augmentation de capital de la STBO pour 468.000D
- (2) La valeur mathématique des actions détenues au capital de la société Immobilière Notre Dame est inférieure à sa valeur comptable. La moins-value latente constatée au 31 décembre 2013 a été provisionnée à hauteur de 903 000 DT. Pour l'évaluation de cette participation, la SPDIT a pris en considération l'importance de son patrimoine immobilier et de ses perspectives d'avenir.
- (3) La SPDIT a reçu 153 210 actions gratuites de la SEABG portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2012.
La SPDIT a reçu 9 200 actions gratuites de la SNB portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2014.
La SPDIT a reçu 166 680 actions gratuites de la SBT.

3.2. AUTRES ACTIONS NON COTEES

(en DT)

Autres participations non cotées	Capital				31/12/2013								31/12/2012			
	Titres Emis	% dans le capital	Nombre	Valeur	Provision	Plus value	Dividende	Nombre	Valeur	Provision	Plus value	Dividende				
Hôtel " El Mansour -Tabarka	1 573 950	7,62%	120 000	1 200 000	1 200 000			120 000	1 200 000	1 200 000						
Hôtel Ecrin de Hammamet	270 500	13,77%	37 250	372 500	372 500			37 250	372 500	372 500						
Hôtel,jardins de Hammamet	15 600	15,38%	2 400	240 000	240 000			2 400	240 000	240 000						
Sté CRISTAL	160 000	2,38%	3 800	380 000				3 800	380 000							
Sté Tourisme et Loisir (Hôtel)	70 000	3,00%	2 100	210 000	210 000			2 100	210 000	210 000						
Sté Union Factoring	3 000 000	5,00%	150 000	750 000			22 500	150 000	750 000							
Tunis Centre	100 000	1,38%	1 375	137 500			41 250	1 375	137 500			20 625				
SCIF	10 000	10,00%	1 000	100 000				1 000	100 000							
STC	180 000	0,06%	100	1 000				100	1 000							
STPAT	4 500	6,67%	300	30 000	30 000			300	30 000	30 000						
Total en DT				3 421 000	2 052 500	0	63 750		3 421 000	2 052 500	0	20 625				

3.3. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

La SPDIT a souscrit en 2012 à deux emprunts obligataires à hauteur de un million de dinars chacun émis respectivement par la STB et l'UIB remboursables sur sept ans et rémunérés à des taux fixes respectifs de 6,1% et 5,9% l'an. Ces obligations ont généré au 31 décembre 2013 des intérêts pour un montant de 104.281 DT.

NOTE 4 - AUTRES ACTIFS COURANTS

(en DT)

Note	Libellé	31-déc.-13	31-déc.-12
	Prêts	27 610	14 679
	Etat et collectivités publiques	977 215	771 287
	Autres débiteurs divers	5 759	5 959
4-1	Créance sur cession de titres	6 043	6 454
4-2	Produits à recevoir	95 903	185 675
	Charges constatées d'avance	4 469	4 469
	TOTAL	1 116 999	988 523

4.1. CREANCES SUR CESSION DE TITRES

Ce compte enregistre le reliquat de la créance sur cession de 4.138 actions ALDIANA DJERBA pour 6.043D.

4.2. PRODUITS À RECEVOIR

Ce solde s'analyse comme suit :

Intérêts courus sur emprunts obligataires	94 281 D
Intérêts courus sur placements monétaires	1 622 D

95 903 D

NOTE 5 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(en DT)

Notes	Libellé	31/12/2013	31/12/2012
5-1	Actions Tunisiennes cotées	16 774 103	16 727 706
	Versement restant à effectuer	-96 640	-289 920
5-2	Actions Sicav	159 590	118 275
5-3	Billets de trésorerie et Certificats de dépôt	26 450 000	27 100 000
	Bons de trésor	300 000	1 300 000
	Placements et autres actifs financiers	43 587 054	44 956 061
	Provisions pour dépréciation des actions cotées	-2 515 121	-1 884 591
	TOTAL	41 071 932	43 071 470

5.1. ACTIONS TUNISIENNES COTEES & PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES

(en DT)

	Capital			2013			2012			cours 31/12/13	Résultat latent	Provisions Antérieures	Reprise de prov/cours	Provisions au 31-déc.-13	Dotation 31-déc.-13	Dividendes 2013
	Actions	Titres émis	%	Qtt	C.M-13	Valeur	Qtt	C.M-12	Valeur							
AFB	100 000 000	0,21%	214 294	2,806	601 365	214 294	2,806	601 365	4,254	310 242						47 158
Ahijari Bank	39 748 290	0,13%	50 000	16,980	849 000	50 000	16,980	849 000	16,456		-97 450	71 250	-26 200			67 000
Alhi	18 000 000	0,21%	37 775	11,597	438 078	37 775	11,597	438 078	13,192	60 250						15 100
ALAT	17 000 000	1,21%	205 255	23,546	4 832 866	205 255	23,546	4 832 866	61,567	7 804 068						513 108
ANSA	32 000 000	0,85%	271 455	8,473	2 299 911	271 455	8,473	2 299 911	7,983				-132 886	-132 886		108 502
ANF	150 000 000	0,26%	389 820	1,496	583 084	292 365	1,994	583 084	8,713	2 813 418						76 000
ANF	172 134 413	0,05%	85 434	2,372	202 647	72 176	2,257	162 873	3,482	94 834						
ANL	5 000 000	1,00%	50 000	5,846	292 324	50 000	5,846	292 324	12,957	355 526						37 500
AN Leasing	2 125 000	1,45%	30 779	27,586	849 081	30 779	27,586	849 081	25,973				-49 658	-49 658		36 900
ANF	2 100 000	3,22%	67 646	23,445	1 585 981	67 646	23,445	1 585 981	42,990	1 322 120						121 700
ANF NSNL	1 200 000	3,22%	38 656	2,500	-96 640	38 656	7,500	-289 920							0	40 500
ANP	16 641 144	1,12%	186 914	3,419	639 108	186 914	3,419	639 108	23,775	3 804 772					0	112 100
ANBULINA	180 003 600	0,00%	5 400	5,509	29 750	5 400	5,509	29 750	5,388				-655	-655		1 000
AN Sotel	4 636 800	2,26%	104 618	20,121	2 105 030	104 618	20,121	2 105 030	3,744		-1 421 666		-1 713 341	-291 675		20 900
ANB	24 860 000	0,41%	101 148	11,357	1 148 695	99 898	11,432	1 142 074	5,500		-355 577		-592 381	-236 804		
ANR	45 000 000	0,07%	33 008	2,782	91 823	32 274	2,845	91 821	4,325	50 937						7 100
ANIS RE	15 000 000	0,17%	24 763	9,101	225 359	24 763	9,101	225 359	9,625	12 985	-9 896	9 896				8 600
			16 677 463		16 437 785			16 629 152		-1 884 589		81 146		-2 515 121	-711 678	1 213 600

- La variation enregistrée au cours de l'exercice 2013 par rapport à 2012 correspond à :
 - (1) la souscription à l'augmentation de capital de Carthage Cément pour 39.771D.
 - (2) l'achat d'une action Carthage Cément pour 3,620 D
 - (3) l'achat de 22 DA TPR pour 2,200D
 - (4) Libération de deux quart de l'augmentation de capital de l'ICF pour 193 280 D
 - (5) Achat de 1.250 actions STB pour 6.621 D.
- Le nombre des actions a également augmenté suite aux attributions gratuites suivantes :
 - BT : 97 455 actions
 - TPR : 734 actions
- Les plus-values latentes calculées sur la base du cours moyen boursier du mois de décembre soit 16.629.152 dinars, sont données à titre d'information. Conformément au principe énoncé dans la note 1.4, ces plus-values ne sont pas prises en compte.

5.2. ACTIONS SICAV

(en DT)

SICAV	Nombre	Valeur comptable au 31/12/2013	Valeur liquidative au 31/12/2013	Résultat latent
SICAV OBLIGATAIRE	1 192	122 907	124 262	1 355
SICAV MIXTE	3 165	36 683	52 656	15 973
Total		159 590	176 918	17 328

Les placements SICAV sont évalués au 31 Décembre 2013 à leur cout d'acquisition, les plus et moins-values latentes ne sont pas prises en compte dans le résultat de l'exercice.

5.3. BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE DEPOTS

(en DT)

Echéance	Janvier 2014	Février 2014	Mars 2013	Total
Billets de trésorerie	1 250 000	14 950 000	7 750 000	23 950 000
Certificats de dépôts		2 500 000		2 500 000
Total				26 450 000

NOTE 6 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les soldes en banques et caisse s'élèvent à la date du 31 Décembre 2013 à 96 650D.

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION

Les capitaux propres après résultat de l'exercice totalisent, à la date de clôture de l'exercice 2013, un montant de 52 780 238 D contre 54 826 067 D au 31 décembre 2012. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

(en DT)

Notes				7-1		7-2		
Désignation	Capital	Réserve légale	Réserve ordinaire	Réserves à régime spécial	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2012	28 000 000	2 800 000	5 000 000	545 950	2 418 750	6 988 382	9 072 985	54 826 067
Affectation résultats reportés						-7 131 243	7 131 243	
Affectation du montant réinvesti				200 000			-200 000	
Affectation réserve à régime spécial				-142 861		142 861		
Affectation résultat 2012-résultats reportés 2012						604 228	-604 228	
Dividende 2012							-15 400 000	-15 400 000
Résultat							13 354 171	13 354 171
Total	28 000 000	2 800 000	5 000 000	603 089	2 418 750	604 228	13 354 171	52 780 238

7.1. RESERVES A REGIME SPECIAL

La variation correspond au déblocage par l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2012, de la réserve à régime spécial soit 142.861 devenue disponible au 31/12/2012 d'une part et d'autre part le blocage du montant réinvesti dans la société LA PREFORME soit 200 000 dinars.

7.2. RESULTATS REPORTEES

Le montant de 604 228 D correspond aux Résultats reportés tel qu'il découle de l'affectation du résultat de l'exercice 2012 conformément à la 7^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Avril 2013.

7.3. SITUATION DES RESERVES ET AUTRES ELEMENTS DES CAPITAUX PROPRES NON SOUMIS A LA RETENUE A LA SOURCE AU MOMENT DE LEUR DISTRIBUTION FUTURE

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013 – 54 du 30 décembre 2013 portant loi des Finances pour l'année 2014, les réserves et autres éléments des capitaux propres qui ne seront pas concernés par la retenue à la source de 5% applicable à partir du 01/01/2015 se détaillent au 31 décembre 2013 comme suit :

	(en DT)
• Réserve légale	2 800 000
• Réserve ordinaire	5 000 000
• Réserve à régime spécial	603 089
• Prime d'émission	2 418 750
• Résultats reportés	604 228
• Résultat de l'exercice	13 354 171

24 780 238

7.4. CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU BENEFICE 2013

Le Conseil d'Administration réuni le 4 mars 2014 a arrêté le projet d'affectation du bénéfice de l'exercice 2013 à soumettre à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 18 avril 2014.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèveraient à 37 380 238 D se détaillant comme suit :

(en DT)								
Désignation	Capital	Réserve légale	Réserve ordinaire	Réserves à régime spécial	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2013	28 000 000	2 800 000	5 000 000	603 089	2 418 750	604 228	13 354 171	52 780 238
Affectation résultats reportés						-604 228	604 228	
Affectation réserve générale			-2 400 000				2 400 000	
Affectation du montant réinvesti				793 500			-793 500	
Affectation réserve à régime spécial				-5 739		5 739		
Affectation résultat 2013- résultats reportés 2013						164 899	-164 899	
Dividendes 2013							-15 400 000	-15 400 000
Total	28 000 000	2 800 000	2 600 000	1 390 850	2 418 750	170 638	0	37 380 238

Le total des réserves et autres éléments de capitaux propres non soumis à la retenue à la source au moment de leur distribution s'élèverait, après affectation du bénéfice 2013 à 9 380 238 D.

NOTE 8 - AUTRES PASSIFS COURANTS

(en DT)			
Note	Libellé	31-déc.-13	31-déc.-12
	Etat et collectivités publiques	13 548	15 674
	Personnels et comptes rattachés	90 156	73 125
	Créditeurs divers	17 547	17 610
	Charges à payer	22 000	22 000
8-1	Produit perçus d'avance	209 826	199 321
8-2	Impôt à liquider	39 857	137 214
8-3	Provisions pour risque fiscal	119 912	119 912
	Total	512 846	584 856

8.1. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Ce compte enregistre les intérêts des billets de trésoreries et des certificats de dépôts perçus et non encore courus.

8.2. IMPOT A LIQUIDER

Ce compte enregistre l'impôt sur les sociétés à payer au titre du bénéfice de l'exercice 2013.

8.3. PROVISIONS POUR RISQUE FISCAL

La société a reçu en avril 2012 une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie, au titre de la période allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2010, réclamant un complément d'impôt de 969 812 D (778 934 D en principal et 190 878 D en pénalité de retard), et une correction à la baisse du report de l'IS à fin 2010 de 185 121 D. Cette notification a fait l'objet dans les délais d'une réponse motivée par la SPDIT ; la société a rejeté les principaux chefs de redressement et a appuyé son rejet par des justificatifs probants et par les textes légaux en la matière. Elle a néanmoins admis le redressement pour certains points qui génèrent un complément d'impôts à payer pour un montant de 119 912 D, qui a été provisionné depuis la clôture de l'exercice précédent et maintenu à la date du 31 décembre 2013.

NOTE 9 - LES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Solde en DT	
	31/12/2013	31/12/2012
REVENUS		
<u>DIVIDENDES DES PARTICIPATIONS NON COTEES</u>	<u>12 608 844</u>	<u>7 681 528</u>
Dividendes des participations du groupe -non cotées	12 545 094	7 660 903
Dividendes des autres participations-non cotées	63 750	20 625
<u>DIVIDENDES DES PLACEMENTS COTES</u>	<u>1 217 549</u>	<u>889 544</u>
Dividendes des placements cotés	1 213 690	805 109
Dividendes SICAV	3 859	84 435
<u>PLUS VALUES DE CESSION</u>	<u>7 301</u>	<u>62 137</u>
Plus-values sur cession des participations non cotées groupe		
Plus-values sur cession des autres participations non cotées		
Plus-value sur cession des actions SICAV	7 301	29 806
Plus-value sur cession des placements cotés		32 331
	<u>7 301</u>	<u>62 137</u>
<u>REVENUES DES PLACEMENTS</u>	<u>1 593 867</u>	<u>1 368 135</u>
Revenus des billets de trésorerie	1 400 741	1 251 689
Revenus des emprunts obligataires	104 281	110 000
Revenus des fonds en dépôt et autres intérêts	31 634	6 446
Revenus des certificats de dépôt	57 211	
<u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	<u>87 355</u>	<u>87 529</u>
Jetons de présence et autres produits d'exploitation	82 500	78 750
Produits Financiers hors exploitation	4 501	7 736
Autres Produits d'exploitation	354	1 043
<u>REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES</u>	<u>81 146</u>	<u>418 477</u>
Reprise des provisions sur titres de placement en bourse	81 146	38 719
Reprise des provisions sur titres de participation		379 758
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	<u>15 596 062</u>	<u>10 507 350</u>

NOTE 10 - LES CHARGES D'EXPLOITATION

<u>CHARGES</u>	<u>Solde en DT</u>	
	<u>31/12/13</u>	<u>31/12/12</u>
<u>COMMISSIONS ET CHARGES ASSIMILEES</u>	<u>31 721</u>	<u>25 010</u>
<u>PERTE SUR TITRES</u>		<u>249 421</u>
<u>DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		<u>119 912</u>
<u>DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES</u>	<u>1 630 308</u>	<u>359 864</u>
Dépréciation de titres non cotés	918 630	62 712
Dépréciation de titres cotés	711 678	297 152
-		
<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>	<u>236 872</u>	<u>207 787</u>
Salaires	194 172	182 522
Autres charges de personnels	42 700	25 265
-		
<u>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</u>	<u>298 298</u>	<u>308 070</u>
Impôt et taxes	39 724	29 243
Diverses charges d'exploitation	258 574	278 827
-		
<u>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</u>	<u>4 835</u>	<u>27 087</u>
-		
<u>TOTAL</u>	<u>2 202 034</u>	<u>1 297 151</u>

NOTE 11 - TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

	(en DT)
Note 11: Tableau de détermination du résultat fiscal	<u>2 013</u>
Résultat comptable avant impôt	<u>13 394 028</u>
Réintégration	<u>1 921 164</u>
Timbre voyage et déplacement	
Perte sur rachat sicav	
Provisions pour dépréciation des titres de placements	711 678
Provisions pour dépréciation des titres de participation	918 630
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour Congés payés	90 104
Provisions pour dépréciation des titres de placement déduit à hauteur de 50%	81 146
Amortissement voiture	4 606
Jetons de présence	115 000
Résultat fiscal avant déduction	<u>15 315 193</u>
Déductions	<u>13 980 620</u>
Dividendes	13 826 392
Reprise sur provisions antérieures pour dépréciation des titres en bourse ayant subi l'impôt	81 146
Reprise sur provisions antérieures pour dépréciation de participations	
Reprise sur provisions pour Congés payés	73 082
Résultat Fiscal avant déduction des provisions	<u>1 334 572</u>
Déduction des provisions sur titres dans la limite de 50% du bénéfice imposable	<u>667 286</u>
Résultat fiscal avant réinvestissement exonérés	<u>667 286</u>
Reinvestissement exonéré	<u>233 550</u>
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré	<u>433 736</u>
Reinvestissement exonéré zone de développement régional	<u>468 000</u>
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré zone de développement régional	<u>0</u>
Minimum d'impôt : (667 286-468 000)*20%	<u>39 857</u>

NOTE 12 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

12.1. La variation des placements et autres actifs financiers est calculée par rapport au total de cette rubrique hors provisions pour dépréciation de titres de placement (Note 5).

12.2. Les dividendes et autres distributions concernent les dividendes versés aux actionnaires tels que décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012.

NOTE 13 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées entre la SPDIT et les autres sociétés du groupe SFBT concernent :

- les dividendes encaissés au titre des participations de la SPDIT dans des filiales de la SFBT (note 3-1),
- les opérations de placement en billets de trésorerie auprès des sociétés du groupe dont le solde s'élève au 31 Décembre 2013 à 23 950 000 D. Ces placements sont rémunérés au taux du marché monétaire majoré d'un point et ont généré des produits financiers pour 1400 741 D,
- assistance et maintenance informatique par la S.I.T. pour un montant annuel de 12 000 DT HT,
- location auprès de la SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour un loyer annuel de 15 150 DT HT.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique "S.P.D.I.T", comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2013, et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font ressortir un total net de bilan de 53 293 084 D et un résultat bénéficiaire de 13 354 171 D, ont été arrêtés par votre conseil d'administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique "S.P.D.I.T" arrêtée au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué à la Note 8.3 aux états financiers, la société a reçu en avril 2012 une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie, au titre de la période allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2010, réclamant un complément d'impôt de 969 812 D (778 934 D en principal et 190 878 D en pénalités de retard), et une correction à la baisse de report de l'IS à fin 2010 de 185 121 D. Cette notification a fait l'objet dans les délais d'une réponse motivée par la SPDIT ; la société a rejeté les principaux chefs de redressement et a appuyé son rejet par des justificatifs probants et par les textes légaux en la matière. Elle a néanmoins, admis le redressement pour certains points qui génèrent un complément d'impôts à payer pour un montant de 119 912 D provisionné à la clôture de l'exercice précédent et maintenu au 31 décembre 2013.

Au stade actuel de la procédure en cours, l'incidence finale de ce redressement sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013 ne peut être appréciée.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Vérifications spécifiques

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

En outre, conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001 – 2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

TUNIS, le 24 Mars 2014

Kalthoum BOUGUERRA
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Raouf MENJOUR
Gérant de HLB GS Audit & Advisory

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que la Direction Générale nous a avisé de la réalisation des conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués que nous reportons ci-dessous.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 dont voici les principaux volumes réalisés :

- Poursuite du contrat de location avec la société SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} avril 2011 et pour un montant annuel fixé à 15 150 DT hors taxes.
- Contrat d'assistance et de maintenance de logiciel avec la société Informatique et Télématique (SIT) pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2010 et pour un montant annuel de 12 000 DT hors taxe payable trimestriellement.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration du 18 février 2009 a donné à Monsieur Mohamed BOUSBIA le pouvoir pour fixer la rémunération du Président Directeur Général, laquelle rémunération est composée pour l'exercice 2013 d'un salaire mensuel brut de 6 000 DT, d'un treizième mois de 5 500 DT brut et d'une gratification annuelle brute de 22 000 DT.

Le Président Directeur Général bénéficie en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société des frais afférents à cette voiture ainsi que des frais d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone au titre de sa consommation personnelle. Ces avantages en nature ont totalisé 11 187 DT pour l'exercice 2013.

- L'Assemblée Générale du 19 Avril 2013 a alloué à chacun des membres du comité d'audit une rémunération annuelle nette de 4 000 DT.

- Les jetons de présence ont été fixés par L'Assemblée Générale du 19 Avril 2013 à un montant net de 8000 DT par administrateur.

Fait à Tunis, le 24 mars 2014

Kalthoum BOUGUERRA
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Raouf MENJOUR
Gérant de GS Audit & Advisory